

Extrait « **Le Memorial d'Aix** » du 29 août 1929 :

Purge d'hypothèques légales

Suivant acte reçu par Me Henry Allègre, notaire à Marseille les 22 juin et 13 juillet 1929, Monsieur Casimir Germain, propriétaire demeurant aux Pennes-Mirabeau Rhône), a acquis aux prix charges et conditions stipulés audit acte de : Mademoiselle Marie-Thérèse Gabrielle Charlotte Mathieu, sans profession, demeurant à Marseille, 112, rue Edmond Rostand, M. Jean Louis Auguste Eudoxe Blanchard, docteur en médecine et Madame Félicie Thérèse Leçcia, sans profession, son épouse demeurant ensemble à Marseille rue Paradis, n° 196, Monsieur Albert Marie Joseph Hilarion Blanchard, sous-officier d'Infanterie Coloniale, demeurant à Toulon (Var) et Mademoiselle Charlotte Marie Victorine Blanchard, sans profession, demeurant à Marseille, 26 boulevard Périer, une grande propriété rurale dénommée Le Colonel, située dans la commune Les Pennes-Mirabeau, arrondissement d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) quartier du Colonel ou de là Bataille

Cette propriété consiste en terre labourable complantée en vignes, oliviers et autres arbres en collines agrégées de pins et rampants, rochers, pâtures et jardins,, est d'une superficie de trente sept hectares, dont trente en terres cultivables et sept en collines : elle paraît cadastrée à la section E de la commune des Pennes-Mirabeau sous les numéros 747 à 778 et 780 à 785 inclusivement.

Sur cette propriété se trouvent édifiés un grand bâtiment de maître élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec grenier, percé de sept fenêtres à l'étage et de quatre fenêtres et une porte d'entrée au rez-de-chaussée, un logement de fermier élevé également d'un étage sur rez-de-chaussée.

Il y existe également un bâtiment appelé bergerie et encore différents bâtiments servant de remises, écuries, loges à porcs, poulailler, deux puits et un bassin alimenté par deux sources.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble une expédition collationnée dudit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal Civil des Bouches-du-Rhône (section d'Aix-en-Provence) le 3 août 1929 et un extrait analytique en forme de placard a été apposé au tableau de l'auditoire dudit tribunal le même jour pour y demeurer le temps de droit.

Le procès-verbal constatant l'accomplissement de ces formalités a été signifié aux Personnes intéressées et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil des Bouches-du-Rhône (section d'Aix-en-Provence) suivant exploits de Nardy, huissier à Marseille en date du 17 août 1929 et de Albertin, huissier à Aix-en-Provence en la date du 19 août 1929.

La présente publication est faite en de l'avis du conseil d'Etat du premier juin 1807 pour purger les hypothèques inconnues.

En les personnes qui au raient à exercer des droits d'hypothèques légales sur l'immeuble sus-indiqué sont avisées qu'elles auront à en requérir l'inscription au bureau des hypothèques d'Aix-en-Provence dans le délai de deux mois à compter de ce jour, à peine de déchéance.

Signé : Henry Allègre, notaire.